

Fleurissement du village

Pour la deuxième année consécutive les mesures relatives aux restrictions d'eau ne permettent pas d'envisager le fleurissement du village. Il est donc d'autant plus important que chacun à son niveau veille à ne pas souiller les rues (mégots, déjections canines, papiers, canettes) pour conserver malgré tout une approche agréable de notre commune.

Pont route de Carcassonne

L'étude de la faisabilité d'une écluse de circulation sur le pont a été rendue. Compte-tenu de la longueur du pont, la seule chose envisageable serait de faire une écluse centrale. Le déport de la circulation sur l'un ou l'autre côté présente trop de risques de fragiliser la structure. Cette mesure doit obligatoirement être assortie de l'installation de trois feux clignotants (deux pour le pont, un pour la direction Gardie). Pour information, chaque feu a un coût de 70 000 € et leur installation qui revient entièrement à la charge de la commune et ne peut prétendre à aucune subvention.

Le coût d'une passerelle déportée est d'environ 250 000 € à la charge de la commune et non subventionnable (soit un quart du budget annuel).

Au final, un plateau de ralentissement sera mis en place au niveau des écoles et une circulation avec un sens prioritaire conservée.

Commémoration du 08 mai

Ce jour marque la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. La municipalité a décidé, de faire de cette date un temps fort du souvenir.

En partenariat avec l'association des écoliers et l'ACCA de Saint-Hilaire, un repas était organisé autour d'un sanglier cuit à la broche.

Au préalable, la cérémonie s'est tenue au monument aux morts avec une grosse affluence. Un poème de Louis Aragon a été lu par les écoliers. Un rendez-vous solennel teinté d'émotion et de recueillement.



Pôle commercial et nouvelle place

Comme vous pouvez le constater les travaux avancent bien et à ce jour les délais sont tenus.

Une contractualisation entre la Mairie et les futurs partenaires a été signée : boulanger, boucher, maraîcher, restaurateur. Un caveau de vins est à venir. Ce projet sera autofinancé par les loyers, lesquels seront indexés sur le reste à charge après subventions.

Recyclons les bouchons

L'association Bouchons 11, Solidarité handicap, Catharou créée en 2016, a pour but de collecter, trier, stocker et expédier des bouchons en plastique et en liège afin de venir en aide par la vente de ces bouchons à des personnes handicapées. Les bouchons collectés sont ensuite expédiés à l'entreprise de recyclage Paprec dans le Lot. Ce dispositif de tri des bouchons permet de lutter contre les débris plastiques emportés par le vent et les eaux, polluant la faune, la flore et les océans. Sur notre commune trois sites sont répertoriés pour recueillir vos bouchons : chez Gisèle Mancès, à la mairie de Saint-Hilaire, aux écoles. Alors venez recycler vos bouchons sans modération...



Élections européennes 2024

Dimanche 9 juin allons voter !

Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024 8h00 à 18h00 en Mairie de Saint-Hilaire.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est l'élection de 720 députés européens dont 81 pour la France au Parlement Européen.

Rôle du parlement européen

Son rôle est majeur puisqu'il intervient directement dans le processus de décision européenne, c'est-à-dire que lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés européens amendent et votent le texte, avec le Conseil de l'Union Européenne.

Quand allons-nous voter et comment ?

Les prochaines élections européennes se dérouleront en France le dimanche 09 juin 2024, de 8h00 à 18h00. Les députés sont élus au suffrage universel direct à **un tour** avec les règles de la **proportionnelle** à la plus forte moyenne. Leur mandat est de 5 ans.

Qui peut voter ?

Tout citoyen de l'union européenne inscrit sur la liste électorale et résidant en France, remplissant les conditions d'âge et de capacité juridique.

Procurations

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>. Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ».

Depuis 2022, il n'est plus obligatoire que le mandant (celui qui donne procuration) et le mandataire (celui qui reçoit la procuration) soient inscrits dans la même commune : ils peuvent tout à fait être inscrits dans deux communes différentes, mais le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Attention

Pour être valable, la procuration doit avoir été réceptionnée en mairie avant la date du scrutin : n'attendez-pas le dernier moment !



Déclaration des revenus 2024 : démarrage de la campagne

Vous avez jusqu'au 23 mai 2024 pour faire votre déclaration en ligne sur <https://www.impots.gouv.fr/> et jusqu'au 21 mai si vous l'effectuez sous format papier.

Vous avez besoin d'assistance ?

Vous pouvez appeler le 0809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 ou vous rendre sur le site internet <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

Par messagerie sécurisée : la messagerie sécurisée est accessible à partir de votre espace « particulier » sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr). Elle vous permet de communiquer de manière personnalisée avec l'administration fiscale, en toute sécurité, pour poser une question, signaler une difficulté, indiquer un changement de situation ou transmettre toute information utile à votre service gestionnaire.

Par Internet : pour aider les contribuables à remplir leur déclaration, l'administration fiscale publie des outils pratiques et consultables gratuitement en ligne. Dans les centres des Finances publiques, dans les maisons France Service, dans les permanences « Finances publiques » et dans les nouveaux réseaux de proximité.



Le broyage des déchets pour les particuliers

Les biodéchets sont composés à 80% d'eau : les incinérer est inutilement énergivore (de plus, le brûlage des déchets verts chez soi est interdit). Afin de faciliter le tri de vos déchets verts, la Communauté de communes du Limouxin met à disposition des 76 communes un broyeur de végétaux (pour les particuliers et les collectivités).

Le broyeur contribue à la valorisation des déchets et permet de créer des ressources utiles (terreau, copeaux de bois...). Recyclé, chaque déchet devient une ressource !

Le broyat peut être récupéré par les habitants ou sera utilisé par les services techniques à des fins de paillage.

Vous pourrez retrouver plus d'informations sur les dates et lieux de passage du broyeur en vous adressant à la Mairie.

OPÉRATION BROYAGE DES BRANCHAGES DANS VOTRE COMMUNE

« Venez avec vos branchages, repartez avec du broyat ! »

Le broyage consiste à réduire en copeaux vos branches et branchages issus du jardin. Ces copeaux sont appelés « broyat ».

Dans le cadre de sa mission de réduction des déchets, la Communauté de communes du Limouxin met à disposition de votre commune un BROYEUR À VÉGÉTAUX.

Prenez les renseignements auprès de la mairie.

ATTENTION : nous acceptons et broyons uniquement les branchages de maximum 12 cm de diamètre.

Du côté des arcades du cloître...

La saison touristique vient de s'ouvrir à l'abbaye, avec à la clé une riche programmation culturelle. Cette année, la commune et les agents du site ont souhaité lancer un appel à candidatures pour diversifier et compléter l'offre artistique. Au total ce sont pratiquement une trentaine d'artistes qui ont répondu en l'espace d'un mois, pour une dizaine de lauréats retenus. Aussi vont se succéder de Mai à fin Octobre sculpteurs, peintres, céramistes, créateurs et photographes dans différents espaces du monument. Coup d'envoi le 1er Mai avec les magnifiques toiles de Pascal Thouvenin et Delphine Millan qui habilleront le réfectoire des moines. L'association des « Amis du musée Petiet de Limoux » investira le cloître le temps d'un week-end, du 10 au 12 Mai et



présentera le travail de ses élèves. Le restant du programme, riche de nombreuses surprises, est à retrouver sur le calendrier en ligne du site internet de la commune, ou sur les réseaux sociaux de l'abbaye.

D'autres événements, à l'initiative de nos dynamiques associations locales, enrichiront également l'agenda : une journée consacrée à l'artisanat et à la création se tiendra dans le cloître le 02 Juin, portée par Terre d'Emeraude ; une grande exposition estivale mettant en valeur l'art roman se tiendra de Juillet à Septembre avec le concours des Amis de l'abbaye ; et les désormais traditionnelles balades organisées par l'association Abbaye vigneronne jalonneront

les grandes vacances.

Le mois d'Octobre sera quant à lui marqué par la mise en lumière de plusieurs talents photographiques locaux, dont Régine Bedot qui habite le village.

Si tant est qu'il faille encore témoigner de l'attrait indéniable de notre patrimoine et de son rayonnement au-delà de nos frontières, il est à noter pour l'anecdote que des personnalités viennent quelquefois pousser les portes de notre bénédictine. Ainsi l'acteur à la carrière internationale Lambert Wilson est venu récemment découvrir en toute simplicité nos merveilles, à la plus grande surprise de notre équipe d'accueil !

Nous profitons enfin de ces lignes pour rappeler aux résidents de Saint-Hilaire que l'accès aux expositions et au parcours de visite leur est totalement gratuit. Par ailleurs, il est bon de signaler aussi qu'une boutique de producteurs vous accueille quotidiennement toute l'année au sein du monument, et que des brochures présentant les activités alentours (randonnées, sites, caves, etc) sont disponibles gracieusement.



Des travaux sur le Lauquet...

Les travaux d'aménagement portés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de rivière de la Haute Vallée de l'Aude vont conduire à des terrassements en bordure du Lauquet sur deux secteurs.



Ces travaux auront pour objectifs :

- Créer un lit moyen en décaissant le haut des berges du Lauquet;
- Décaisser les terrains sur 2 à 4m de hauteur environ plus de 8 000 m³ de matériaux seront enlevés.
- Valoriser les terres décaissées sur des terrains agricoles à proximité de Saint-Hilaire. Cette valorisation sera réalisée en prenant soin de cribler les terres au préalable.
- Revégétaliser les risbermes et les talus avec une strate arbustive.

Pour rappel, l'efficacité hydraulique des travaux d'aménagement permettront de baisser, en moyenne, les lignes d'eau des zones inondées.

Sous réserve des autorisations réglementaires, ces travaux sont normalement prévus fin Août 2024 pour une durée estimée à trois mois.

Ces travaux à hauteur de 762 000 euros sont cofinancés par l'Etat 50%, 30% par le Département, et 20% par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude. Parallèlement, en ce début d'année 2024, l'équipe en régie du SMAH HVA a géré l'amont du Baris et le Merdaous.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous remercions tous les habitants nouvellement installés sur notre commune de bien vouloir se présenter en mairie. Nous pourrons ainsi connaître et préparer au mieux la cérémonie d'accueil vous concernant.

AFFAIRE ADMINISTRATIVE

Dans le cadre d'une dénonciation de faits de harcèlement moral par un agent de la collectivité, la commune a fait diligenter une enquête administrative concernant cette situation. Afin de s'assurer de l'impartialité de la personne chargée de piloter l'enquête administrative, un avocat au Barreau de Toulouse a été missionné. Au terme de l'enquête, les conclusions du rapport ne font état d'aucun fait permettant de caractériser un harcèlement moral mettant en cause le personnel ou les élus.

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Des séances de vocalises parfois interminables peuvent, si elles sont répétées devenir insupportables. Il est admis qu'un chien aboie lorsqu'un étranger tente d'entrer dans votre jardin ou dans votre maison. Par contre, s'il aboie pour un oui ou pour un non, lorsqu'il entend des voix, lorsqu'une personne ou un véhicule passe à proximité de votre clôture, lorsque votre voisin ouvre sa porte... il s'agit alors d'une véritable nuisance qui, à la longue, va devenir insupportable pour le voisinage.

Si les aboiements continus de votre chien ne vous dérangent pas, vous ne pouvez pas les imposer à votre voisinage. N'oubliez pas que votre liberté s'arrête où celle des autres commence, c'est la base de la vie en communauté.

Lorsque vous amenez votre chien chez le vétérinaire pour le soigner ou le vacciner, demandez-lui alors, comment faire cesser les aboiements de votre chien. Il se fera un plaisir de vous renseigner et de vous conseiller.

ABOIEMENTS DU CHIEN LE JOUR... ABOIEMENTS DU CHIEN LA NUIT...

...CE QUE DIT LA LOI

J'aboie sans arrêt

Possesseurs d'animaux la réglementation s'applique de jour comme de nuit 24h sur 24h

[> Voir les solutions pour gérer la situation](#)

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé qu'une personne en soit elle-même à l'origine... ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Articles R. 1334.31 et 1337.7 du Code de la Santé Publique.

Consommons local tous les jeudis à Saint Hilaire !

Venez déambuler au foyer municipal pour y découvrir une douzaine de producteurs et d'artisans créateurs. Découvrez des producteurs de fruits, légumes, viandes, laitages, miels... et adopter une consommation plus locale ! Comme l'an passé, le marché des producteurs aura lieu tous les jeudis à partir de 18h au foyer municipal. Pour tout renseignement contactez le 06 30 54 81 45 (Séverine et Nicolas Simon).

Apprendre les bons réflexes pour protéger la ressource "Eau"

Quelques gestes simples pour agir et consommer à la quantité d'eau chez soi, avec à la clé une facture moins salée !

Pour diminuer sa consommation d'eau, une multitude de gestes au quotidien :

Faites la chasse aux fuites d'eau. Un exemple ? Un robinet qui goutte, à raison d'une goutte toutes les 4 secondes, laisse perdre 4,5 litres par jour. Soit quand même plus de 1 600 litres par an !

Préférez une douche plutôt qu'un bain. Car une douche de 4 minutes, c'est une économie de 130 litres d'eau !

Arrosez votre jardin le matin ou le soir, pour éviter une évaporation trop rapide et économiser 6 litres d'eau par m² arrosé. Et pensez aussi à récupérer l'eau de pluie, elle vous sera également utile pour laver votre voiture !

Utilisez des dispositifs pour vos robinets, pour réduire le débit jusqu'à 70 % : limiteurs régulateurs, stop douche, système de turbulence, joint limiteur de débit, etc.

Choisissez des appareils électroménagers peu gourmands en eau, par exemple un lave-linge et un lave-vaisselle classe A+++ qui permettent de faire des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 50 % par rapport à certains appareils classés en A+.

En évitant la surconsommation, nous protégeons nos ressources naturelles !

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

À LA MAISON

- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage
- Ne faites pas tourner le **lave-linge** ou le **lave-vaisselle** à moitié vide
- Ne laissez pas l'eau couler en **permanence** pendant la toilette
- Préférez les **douches** aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui **réduisent la consommation d'eau**
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **une centaine de m³ par an**

SERVICE CIVIQUE : contacter la Mairie pour tout renseignement sur ce poste

Votre mission de Service Civique

Objectifs

Le volontaire, a pour mission d'informer les habitants sur les initiatives de la collectivité de Saint Hilaire.

Actions

En tant que volontaire et en appui aux équipes de la mairie de Saint Hilaire, ta mission consiste à :

- Aller à la rencontre des habitants pour les informer et leur donner envie de participer aux actions proposées par la collectivité
- Promouvoir les actions existantes en développant des outils de communication
- Repérer et valoriser les initiatives locales (via des documents d'information et de communication).
- Participer à l'animation et à la convivialité de lieux de vie.

Capacité d'initiative

Le(a) volontaire pourra proposer de nouvelles activités en complémentarité avec les actions déjà existantes.

Saint-Hilaire, France

Durée
9 mois

Date de début
1 juin 2024

Besoin d'aide ?

[Le processus de recrutement](#) →
[Nos conseils pour postuler](#) →

Partager cette mission



1

expérience unique

620€

d'indemnisation

de 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme

dont 504,98 € pris en charge par l'Etat et 114,85 € par l'organisme d'accueil

Aquela Rességua

Al long dal besal

Régulièrement et pour des raisons totalement incompréhensibles, un con-citoyen joue à vider le Béal. Des chaînes posées par les agents municipaux pour bloquer les plaques d'obturation ont même été sectionnées. Je porte donc à la connaissance de tous que le Béal fait office de réserve incendie pour tout le quartier du même nom. S'il advenait un sinistre et que les sapeurs-pompiers soient dans l'incapacité d'intervenir par manque d'eau, la responsabilité pénale de cette personne sera engagée.

Lo calfatge de la glèisa

Paure mond, avèm pas mai de calfatge dins nostre glèisa. E perqué ?

L'architecte du Patrimoine intègre la création de la place sous l'abbaye dans un projet d'ensemble qui oblige à repenser et à requalifier les abords, En premier lieu la citerne à gaz a été enlevée, les murs de soutènement seront requalifiés et une réflexion est menée pour trouver un mode de chauffage pour l'église, qui soit le plus adapté tant du point de vue thermique et économique, que du point de vue de son intégration dans un site classé.

De que faire ?

La comuna pot crompar cobèrtas de lana. Avisatz-vos plan, que caldra esperar la fin de la futura plaça per i pensar. Virem bé !

Lo cagaire de Sant Hilari

Avèm un cagaire* à Sant-Hilari !

Enfarnisqua las muralhas dels comuns jos la glèisa, va fa tanbes plaça de la petanca e plaça de l'accacia, va signo amb son papièr. A pas vergonha, lo traparèm !

* Un cagaire: un chieur, poltron et surtout lâche.

Quelles que puissent être les motivations ou les objectifs de cet individu, il se trompe certainement de cible. Ce comportement abject qui rabaisse son auteur au dessous du niveau d'un animal, est une injure faite aux seuls employés municipaux. Cela dénote le plus total mépris d'un travail quotidien pour entretenir le village et répondre aux besoins de la population. C'est surtout la marque d'un esprit veule, sournois, pleutre et profondément dérangé.

Nous ne désespérons pas de finir par identifier ce pervers qui trouve sa satisfaction dans des agissements lamentables.

